

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 330/00

ÉFAI – 000692 – AFR 42/003/00

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ

NAMIBIE **Jose Domingos Sekunda (63 ans)**
Paulo Mendes
Herculano Jornal Satchanga
Bartolomeu Sanguave

Londres, le 27 octobre 2000

Amnesty International est préoccupée par la sécurité des quatre hommes nommés ci-dessus qui pourraient être expulsés en Angola par les autorités namibiennes. Or ces personnes risquent, une fois arrivées en Angola, d'être torturées ou tuées par les forces de sécurité angolaises.

Ces quatre hommes ont été arrêtés par les autorités namibiennes les 17 et 18 octobre et sont détenus depuis lors sans avoir été inculpés. Les autorités ont déclaré qu'ils s'agissait d'immigrants illégaux et ont ordonné leur renvoi en Angola. Disposant d'un permis de résidence permanent en Namibie depuis les années 1970, date à laquelle ils avaient fui l'Angola, ces hommes sont soupçonnés d'appartenir au groupe armé d'opposition l' *União Nacional para a Independência Total de Angola* (UNITA, Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola). Des informations ayant indiqué que les forces de sécurité angolaises commettaient souvent des atteintes aux droits humains contre les sympathisants, réels ou présumés, de l'UNITA, il est à craindre que les quatre hommes soient pris pour cibles s'ils sont renvoyés en Angola.

Jose Domingos Sekunda a été arrêté par la police namibienne à son domicile à Rundu, dans le nord de la Namibie, le 17 octobre. Les policiers auraient été accompagnés de membres de la force d'intervention spéciale de la police et de responsables de l'immigration. Ces personnes ont fouillé chez lui sans présenter de mandat et l'ont emmené en garde à vue sans indiquer, ni à lui ni aux membres de sa famille, les raisons de son arrestation. Les policiers ont déclaré que Jose Domingos Sekunda serait détenu au poste de police de Rundu mais ses proches ont découvert par la suite qu'il avait été conduit au camp de détention de Sarasungu, situé à deux kilomètres environ de Rundu. Autorisé à recevoir une courte visite le 19 octobre, Jose Domingos Sekunda n'a pas pu revoir ses proches depuis lors. Un tribunal a ordonné sa libération immédiate, en demandant aux autorités d'indiquer les raisons de son arrestation avant le 10 novembre 2000. Jose Domingos Sekunda est toujours détenu en dépit de cette décision de justice.

Paulo Mendes, Herculano Jornal Satchanga et Bartolomeu Sanguave ont été arrêtés le 18 octobre et se trouvent également au camp de détention de Sarasungu, bien qu'un tribunal ait demandé aux autorités d'indiquer les raisons de leur arrestation d'ici le 31 octobre.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

La détention de sympathisants, avérés ou présumés, de l'UNITA s'inscrit dans le cadre de la campagne militaire que sont en train de mener les armées namibiennes et angolaises contre le groupe armé d'opposition dans le sud de l'Angola.

En décembre 1999, le gouvernement namibien a autorisé l'armée angolaise à attaquer les forces de l'UNITA sur le sol namibien. Depuis lors, les violations des droits humains perpétrées par les forces de sécurité tant namibiennes qu'angolaises se sont multipliées. Les détentions illégales et les actes de torture sont monnaie courante. Selon certaines informations, la plupart des victimes seraient des sympathisants ou des collaborateurs de l'UNITA.

ACTION RECOMMANDÉE : télégramme / aérogramme / lettre par avion/ fax (en anglais ou dans votre propre langue) :

- dites-vous préoccupé par le fait que Jose Domingos Sekunda, Paulo Mendes, Herculano Jomal Satchanga et Bartolomeu Sangué sont détenus sans avoir été inculpés et cherchez à obtenir l'assurance qu'ils ne seront pas renvoyés de force en Angola ;
- demandez à être informé des raisons de leur arrestation et à obtenir confirmation de l'endroit où ils sont détenus ;
- priez instamment les autorités de libérer ces hommes immédiatement à moins qu'ils ne soient rapidement inculpés d'une infraction pénale prévue par la loi ; insistez pour qu'ils soient autorisés à entrer en contact avec leur famille et des avocats et à recevoir les soins médicaux nécessaires.

APPELS À :

Ministre de l'Intérieur :

Hon. Jerry Ekandjo
Minister of Home Affairs
Ministry of Home Affairs
Windhoek
Namibie

Fax : 264 61 22 3817

Formule d'appel : *Dear Minister / Monsieur le Ministre,*

Chef de la police :

Lieut. Gen. L. Hangula
Inspector General of Police
P/Bag 12024
Ausspannplatz
Windhoek
Namibie

Fax : + 264 61 228 533

COPIES À :

Médiateur :

Ms Bience Gawanas
Ombudsman
Office of the Ombudsman
69 Leutwein Street
Private Bag 13211
Windhoek
Namibie

Association nationale de défense des droits humains :

Mr Phil ya Nangoloh
Executive Director
National Society for Human Rights
P.O. Box 23592
Namibie

Fax : + 264 61 234 286

Courrier électronique : nshr@iafrica.com.na

Organisation non gouvernementale panafricaine (MISA) :

Raashield Galant
Research & Information Officer
Media Institute of Southern Africa
Head Office, 21 Johann Albrecht Street
Private Bag 13386
Windhoek
Namibie

Journaliste :

Tangeni Amupadhi
Journalist, The Namibian
P.O. Box 20783
Windhoek
Namibie

Fax : +264 61 248016

Courrier électronique : research@misa.org.na

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Namibie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 7 DÉCEMBRE 2000, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

***La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.
La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -***